

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONTRAT DE PRESTATION POUR L'ANIMATION D'UNE CONFERENCE INTITULEE "ROAD TRIP AU PAYS DE LA SOUL ET DE LA FUNK "PAR L'ASSOCIATION CLIMAX, A LA SALLE DES ACADEMICIENS DE COEUR DE VILLE, LE SAMEDI 26 JANVIER 2019 A 16H00 DÉCISION N° AU-19-062 EN DATE DU 28 JANVIER 2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2018-2019,

CONSIDÉRANT la proposition d'animation d'une conférence par l'association Climax représentée par Monsieur Alexis DELCOURT en sa qualité de Président, dont le siège social est situé 7, Villa Alexandre Dumas – 95210 SAINT GRATIEN, le samedi 26 janvier 2019 à 16 heures, à la salle des Académiciens située à Cœur de Ville au 98, rue de Fontenay.

DÉCIDE

DE SIGNER avec l'association Climax représentée par Monsieur Alexis DELCOURT en sa qualité de Président, dont le siège social est situé 7, Villa Alexandre Dumas – 95210 SAINT GRATIEN, un contrat de prestation de service pour l'animation d'une conférence intitulée « Road trip au pays de la soul et de la funk », le samedi 26 janvier 2019 à 16 heures, à la salle des Académiciens située à Cœur de Ville au 98, rue de Fontenay dont le coût est fixé à trois cents euros (300,00 € T.T.C.) ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20190128-Imc1H6023H1-AR Date de réception en Préfecture : 28/01/2019

Date de Publication: 30/01/2019

Pour extrait conforme, l'Adjointe au maire chargée de la culture et du tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20190128-lmc1H6023H1-AR Date de réception en Préfecture : 28/01/2019

Date de Publication : 30/01/2019